

## Projet CIDDEF-MEPI année 2006-2007

# « Femmes et Politique en Algérie »

**Le CIDDEF est un centre qui promouvait les droits des femmes et des enfants:**

- en offrant un Fond documentaire composé d'ouvrages spécialisés, de thèses, de mémoires et de périodiques pour les étudiants et les chercheurs,
- en organisant des colloques, des séminaires et conférences relatifs aux axes définis par notre Centre. Les actes de nos journées d'études font l'objet systématiquement de publication dans notre Revue trimestrielle,
- en offrant sur le plan pratique une assistance juridique composée de: conseils, de consultations et d'accompagnement pour les plus nécessiteux,
- en offrant également sur le plan pratique une assistance psychologique gratuite,
- en menant des campagnes de sensibilisation, de plaidoyer sur des questions précises.

### Contexte Général

S'il y a des droits en faveur des femmes qui sont explicitement reconnus ce sont bien les droits politiques. Les articles 29-31-34-36-50-51 de la Constitution stipulent que «l'homme et la femme jouissent de droits politiques égaux». L'Algérie a même ratifié la CEDAW et la Convention sur les Droits politiques des femmes sans émettre de réserves. Pourtant, cela n'a pas pour autant permis aux femmes d'arriver aux postes de décisions politiques.

Cette exclusion conduit à l'absence et à la marginalisation des femmes dans la société et a des conséquences négatives sur le développement des pays.

La combinaison de nombreux facteurs d'ordre socioculturels, économiques et politiques a fait que la situation de la femme est telle qu'elle est aujourd'hui, absente dans les postes électifs.

L'un des facteurs qui ne contribue pas à l'introduction des femmes en politique est le mode du scrutin majoritaire ou à la proportionnelle.

Constituant l'ossature même du processus électoral, la loi électorale actuelle ne prévoit aucune mesure discriminatoire positive pour rectifier et corriger partiellement le processus qui a éloigné les femmes du vote. De plus, le mode de scrutin adopté ne favorise pas l'élection des femmes que ce soit au Parlement, aux APW et aux APC.

Aujourd'hui, la loi électorale est un sujet d'actualité, une révision prochaine est probable.

Le CIDDEF, a fait une étude comparative maghrébine avec un atelier

de sensibilisation, des recommandations ont été faites, pour aboutir éventuellement à la modification de la loi électorale ou de la loi sur les partis ou de la Constitution afin d'introduire un système de quotas avoisinant les 40% au profit des femmes. Cette étude a démontré la sous-représentation des femmes en politique au Maghreb parfois même leur exclusion et particulièrement en Algérie.

L'action engagée par le CIDDEF pour le changement de la loi électorale n'est pas isolée. Elle s'inscrit dans le programme global du mouvement associatif des femmes algériennes depuis 1980, des femmes maghrébines et des femmes du Monde Arabe.

### Objectif général

En faisant le point sur l'actualité de la question de la représentation des femmes dans les institutions des Etats du Maghreb, l'étude comparative a recueilli les données existantes sur les principaux problèmes que pose la question de la représentation des femmes dans les institutions politiques au Maghreb et particulièrement en Algérie; l'objectif du projet est d'arriver à une meilleure représentativité des femmes dans notre système politique en tant que droit démocratique vu l'importance et le poids de l'électoral féminin. Pour cela nous proposons d'organiser une campagne de plaidoyer auprès des partis politiques, des pouvoirs publics, du Parlement, des militantes politiques, du syndicat en vue d'introduire un changement de lois concernant le quota pour améliorer la participation des femmes aux fonctions électives.

### Actions/ Moyens

**1ère Action: Impression de l'Etude déjà réalisée en français et en Arabe.**

- Distribution de l'Etude aux partis politiques, aux pouvoirs publics au Parlement, au syndicat (UGTA), aux universités, aux pays arabes (Parlement, associations, militants et institutions nationales et internationales).

**2ème Action: Elaboration d'un Mé-morandum.**

- Distribution du Mé-morandum aux partis politiques, aux pouvoirs publics au Parlement, au syndicat (UGTA), aux universités, aux pays arabes (Parlement, associations, militants et institutions).

**3ème Action: Elaboration d'un Dé-pliant** dans lequel il sera démontré pourquoi le quota est important pour les Partis Politiques et dans lequel sera vulgarisée la notion de quota afin qu'elle devienne plus accessible.

**4ème Action: Elaboration et impres-sion d'affiches.**

**5ème Action: 2 ateliers «Focus Group»** réunissant les militantes des partis politiques, la presse afin de discuter de la notion de quota du point de vue de chaque participant.

### Groupes cibles:

- Président de la République, Chef du Gouvernement et Ministres.
- Parlementaires.
- Partis Politiques: Décideurs, Secrétaire Général, et militants (femmes et hommes).
- Médias, journalistes, presse écrite et radio.
- Syndicat (UGTA), cellule féminine du syndicat.